Un procès stalinien en Bulgarie, au théâtre, en français : *Nicolas Petkov doit mourir à l'aube* (2008) de Tontcho Karaboulkov

Alain VUILLEMIN[*]

Key-words: *Francophonie, Bulgaria, Theatre, Tontcho Karaboulkov, Nicolas Petkov, Stalinist trial*

Publié en France en 2008, *Nicolas Petkov doit mourir à l'aube*[1] est une pièce de théâtre qui a été écrite en français par un auteur bulgare, Tontcho Karaboulkov[2]. Cet écrivain, journaliste, poète, romancier et dramaturge d'expression française est installé à Paris depuis 1950, après avoir fui la Bulgarie en 1949. Cette œuvre dramatique, en deux actes, porte sur ce qu'auraient été les derniers jours de Nicolas Petkov[3]. Cet homme politique bulgare, l'un des dirigeants de l'Union Agrarienne et un ancien membre du gouvernement de coalition du « Front de la Patrie » entre 1944 et 1946, fut arrêté le 05 juin 1947, dans l'enceinte du Parlement, à Sofia, avec 24 autres députés, déféré devant un tribunal le 05 août 1945, condamné à mort le 16 août 1947 et exécuté le 23 septembre 1947, à l'aube, en des circonstances qui sont restées mal élucidées. Nicolas Petkov a été réhabilité à titre posthume le 15 janvier 1990. La pièce de Tontcho Karaboulkov commence et se clôt en la cellule de Nicolas Petkov, en sa prison, la veille de son exécution. Dès la seconde scène, le premier acte est toutefois un long retour en arrière, quelques mois plus tôt, avant le 05 juin 1947, dans le bureau de Nicolas Petkov, en son appartement, à Sofia. Des visiteurs se succèdent : Stéphane Dinev, un député du parti agrarien ; ensuite un ministre en exercice, Anton Pantchev ; puis un officier supérieur, le colonel Marco Ivanov ; un fonctionnaire du ministère de l'intérieur, Pavel Notev ; un couple de vieux paysans, Trifon Vérov et Maria Vérova, et, enfin, des étudiants surexcités, venus protéger Nicolas Petkov. Au second acte, on est d'abord à Sofia, dans le

[*] L'Université d'Artois, Laboratoire «Lettres, Idées, Savoir » de l'Université Paris-Est, France.

[1] Karaboulkov, Tontcho: *Nicolas Petkov doit mourir à l'aube*, Paris, Le Monde de demain, 2008.

[2] Tontcho Karaboulkov (autres pseudonymes: Karabulkov Tončo ; Balgarenski, Anton ; Dalgopolski ; Guerassimov ; Hrabare ; Tchenorisetz ; Tihomir ; Vesseline), né en 1927. Journaliste, poète, romancier et dramaturge, réfugié en Turquie et en Italie en 1949, exilé en France depuis 1950, naturalisé français en 1994.

[3] Nicolas Petkov (1893-1947), homme politique bulgare, dirigeant de l'Union Agrarienne bulgare, ministre sans portefeuille dans le gouvernement du «Front de la Patrie » (septembre 1944 – août 1945), fils de Dimiter Petkov, Premier ministre du royaume de Bulgarie, ***assassiné*** le 27 février 1907, et frère de Petko Petkov, diplomate, également assassiné le 14 juin 1924.

„Philologica Jassyensia", An X, Nr. 1 (19), 2014, p. 233–242.

BDD-A6656 © 2014 Institutul de Filologie Română „A. Philippide"
Provided by Diacronia.ro for IP 216.73.217.42 (2026-11-16 16:55:17 UTC)

palais de justice, devant la sixième chambre criminelle, devant un tribunal au grand complet. Au premier jour du procès, un témoin est interrogé, le colonel Ivanov, en l'absence de l'accusé. Au second jour, Nicolas Petkov est entendu. La nuit, on revient en la cellule. Un gardien, nommé Sotirov, vient alors voir le prisonnier et l'empêche d'être empoisonné par des fruits que des militants du parti agrarien lui avaient demandé d'apporter à Nicolas Petkov afin de l'aider à se suicider. Au troisième jour, les deux procureurs, Petrinski et Minkovski, interviennent. Ils réclament la mort. La Cour se retire brièvement pour délibérer. Au retour des juges, Nicolas Petkov est condamné à mort. Outré par ce déni de justice, il hurle son innocence. On l'emmène de force hors de la salle du Tribunal. On se retrouve de nouveau dans la cellule du condamné. Pendant la nuit, deux bourreaux, un « chef » et un « sous-chef », surviennent. Ils ont préparé des aveux écrits. Nicolas Petkov refuse de les signer. Ils le frappent. Nicolas Petkov persiste dans son refus. Sous les coups, Nicolas Petkov s'évanouit. La lumière s'éteint, puis se rallume. Une potence, « avec le cadavre de Nicolas Petkov pendu » (Karaboulkov 2008 : 71), apparaît. On entend encore la voix de Nicolas Petkov « clamant son innocence » (*ibidem*). Le rideau tombe. Les événements rapportés sont tragiques. L'intention, aussi, est hagiographique. Le procès était truqué. C'était une « comédie » (*ibidem* : 66), un « procès-farce » (*ibidem* : 3), un « assassinat politique » (*ibidem* : 8) dont un contre-procès est instruit en vue de réhabiliter la mémoire de Nicolas Petkov sur un plan moral. C'est aussi, en Bulgarie, l'un des premiers « procès staliniens », conçus et menés, sur le modèle des grandes purges faites en Union Soviétique au « temps des Boukharine et des Zinoviev » (*ibidem* : 68). Ainsi que le confirme une historienne bulgare, Svetla Moussakova, « selon les directives de Moscou », [Nicolas Petkov devait] reconnaître sa « culpabilité » ainsi que son activité

> criminelle et anti-populaire » [selon] le même modèle de procès politique dirigés par Staline[4] et par Béria[5] qui marque à cette époque tous les pays de « démocratie populaire » : c'est la même attitude politique (Moussakova 1999 : 146).

Que retient Tontcho Karaboulkov de ce procès truqué ? Comment en décrit-il le caractère « préfabriqué » (Karaboulkov 2008 : 57) en construisant le portrait d'un individu innocent, victime d'une accumulation d'accusations iniques et d'un verdict qui aurait été décidé d'avance, de loin, « sur l'ordre de Moscou » (*ibidem* : 62) ?

I. Un accusé innocent

L'accusé était innocent. Il n'aurait été en rien un coupable. Telle est l'idée qui se dégage en creux, en filigrane, de l'ensemble de la pièce et des propos échangés. Une espèce d'introduction faite par un « Narrateur », à la toute première scène, en avertit même le lecteur. Un dossier de presse ou son équivalent, présenté en annexe et constitué de documents, de coupures de presse, ainsi qu'une chronologie des

[4] Joseph (Iossif) Vissarionovitch Djougachvili (1878 – 1953), dit Staline (l'«Acier », dit «Koba »), né en Géorgie, secrétaire général du Parti communiste de l'Union soviétique de 1922 à 1952.

[5] Lavrenti Pavlovitch Beria (1899 – 1053), né en Géorgie, chef du Commissariat du peuple aux Affaires intérieures (NKVD) de 1936 à 1946, puis du Ministère à la sécurité gouvernementale (MGB) de 1946 à 1953, et, à ce titre, responsable de l'ensemble de la sécurité intérieure et extérieure de l'U.R.S.S. pendant cette période.

BDD-A6656 © 2014 Institutul de Filologie Română „A. Philippide"
Provided by Diacronia.ro for IP 216.73.217.42 (2026-11-16 16:55:17 UTC)

événements et des extraits traduits en français d'un livre, *Le Procès contre Nicolas Petkov* (*Petkov* 1947), publié en 1947, en Bulgarie, par le ministère bulgare de l'Information et des Arts, le confirment : Nicolas Petkov « a été condamné à cause de ses idées » (*ibidem* : 99) et non pour ses actes. Le portrait moral, direct et indirect, que Tontcho Karaboulkov en propose tout au long du drame cherche à montrer comment, au contraire, la propagande de l'époque avait transformé cet individu intègre, ce « grand patriote » (*Dictatures* 1947), en un criminel dangereux et en un « traitre » (*ibidem* : 61) à la patrie bulgare.

L'homme était intègre. La composition du premier acte du drame a pour fonction de le faire ressortir. En présence du député Stéphane Dinev, un des membres de son parti agrarien, Nicolas Petkov se révèle un analyste politique lucide, farouchement opposé à l'emprise croissante de l'Union Soviétique sur la Bulgarie. C'était un démocrate et un républicain épris de culture française, de liberté, de paix et de justice. C'était un idéaliste. L'entretien qui se déroule avec Anton Pantchev, un ministre du gouvernement bulgare venu lui rendre visite « au nom de [leur] vieille amitié » (*ibidem* : 15), met en relief son nationalisme, son patriotisme et son intransigeance. L'entrevue, immédiatement après, avec le colonel Marco Ivanov, est plus tendue. Les deux hommes s'affrontent. Nicolas Petkov refuse de s'engager dans une tentative de coup d'État. Il est trop « conscient de ses responsabilités » (*ibidem* : 25) pour agir ainsi. Ce serait une « faute politique » (*ibidem*). La visite de Pavel Notev, un haut fonctionnaire du ministère bulgare de l'intérieur, qui lui propose un visa pour partir se réfugier en Occident, en France, obéit à la même intention. Nicolas Petkov s'en indigne : « sachez, monsieur », s'exclame-t-il, « que les Petkov ne désertent jamais ! » (*ibidem* : 30). Son sens de l'honneur s'y oppose. La démarche des époux Vérov, de Trifon Vérov et de Maria Vérova, qui le supplient d'intervenir auprès de leur fils, l'un de ses partisans, arrêté, emprisonné et torturé, pour le convaincre de renoncer à ses idées et à son combat afin de pouvoir être remis en liberté, met un peu plus mal à l'aise. Nicolas Petkov s'y refuse : « chacun […] doit se déterminer personnellement » (*ibidem* : 38), chacun doit assumer sa liberté. Il n'en est pas moins bouleversé. « La tâche d'un chef est toujours ingrate et douloureuse » (*ibidem* : 39), son « rôle est très difficile » (*ibidem*), commente Stéphane Dinev. L'arrivée d'un groupe de jeunes étudiants surexcités, venus – par une décision libre – le défendre et le protéger contre « les communistes [qui] menacent de le tuer » (*ibidem* : 44), est un contrepoint. Leur enthousiasme et leur courage s'opposent à l'opportunisme et à la veulerie. À l'issue de la réunion, Nicolas Petkov part avec eux, vers son destin.

Pour les autorités bulgares, Nicolas Petkov aurait été au contraire un criminel dangereux, un « scélérat » (*ibidem* : 61), un individu « considéré comme coupable » (*ibidem* : 46), rappelle le narrateur à la première scène du début de l'acte II, en une sorte de prologue. « Il sera condamné », ajoute-t-il, d'emblée, « en tant que chef d'une opposition accusée d'avoir transgressé les lois de la légalité communiste » (*ibidem*). Ce sont ces « menées illégales » (*ibidem* : 50), ces « méfaits » (*ibidem* : 61), ces actes, ces crimes qui sont poursuivis. Il se serait enfoncé « toujours plus loin dans le tunnel abject de la trahison et du renoncement » (*ibidem*). Le principal chef de l'accusation aurait porté « sur le fait que Nicolas Petkov, dans sa lutte politique, ne comptait que sur un complot pour arriver au pouvoir » (*ibidem*), comme le lui

BDD-A6656 © 2014 Institutul de Filologie Română „A. Philippide"
Provided by Diacronia.ro for IP 216.73.217.42 (2026-11-16 16:55:17 UTC)

reproche le Président du conseil des ministres bulgare, Guéorgui Dimitrov, devant un représentant de l'agence United Press, dans un extrait de ses déclarations contenues dans *Le Procès contre Nicolas Petkov*, en annexe à la pièce. Il avait été reproché à Nicolas Petkov, explique Guéorgui Dimitrov, d'avoir

> incité les colonels Marco Ivanov et Boris Guergov à [sic] former une organisation clandestine militaire à l'idéologie fasciste, appelé « ligue militaire », visant à renverser par un coup d'État militaire armé le régime légalement établi dans le pays (*ibidem* : 99).

Nicolas Petkov était coupable d'avoir voulu devenir, toujours selon les dires rapportés de Guéorgui Dimitrov, un autre « führer » (*ibidem* : 102), un autre dictateur bulgare. Le procès était instruit. Il ne pouvait être que condamné.

Surtout, il était un traître, un « suppôt de la réaction anglo-américaine » (*ibidem* : 49), rappelle le narrateur lors du premier interrogatoire de Nicolas Petkov par le président du tribunal. Il aurait trahi son pays. Il aurait voulu le livrer aux puissances occidentales, l'Angleterre et les États-Unis. L'extrait cité des déclarations de Guéorgui Dimitrov dans le livre sur *Le Procès contre Nicolas Petkov* le précise, avec une très grande brutalité et sans aucune équivoque : « le fait le plus ignoble, établi lors du procès », déclare Guéorgui Dimitrov au journaliste américain qui l'interrogeait,

> était que toute l'activité de conspiration et de sabotage de N. Petkov était orientée à [sic] provoquer l'intervention armée étrangère dans les affaires intérieures bulgares. N[icolas] Petkov et son organisation ont été démasqués comme étant des agents étrangers menaçant la liberté et l'indépendance de notre pays (*ibidem* : 100).

Cette intervention étrangère aurait été imminente. Son procès, enfin, et c'est un dernier grief, aurait été une autre occasion

> de déclencher une nouvelle campagne de calomnies et de haine contre la République populaire bulgare, contre l'U.R.S.S. et contre toutes les démocraties populaires de l'Europe orientale (*ibidem* : 101).

Cette accusation de haute trahison, d'extrême déloyauté à l'égard de son pays, la Bulgarie, achève de présenter Nicolas Petkov comme un coupable.

Le 15 janvier 1990, au lendemain de l'effondrement du totalitarisme en Bulgarie, Nicolas Petkov a été réhabilité par les autorités bulgares, à titre posthume. Il était rétabli dans tous ses droits. Il retrouvait sa nationalité. L'homme était intègre. L'accusé était innocent. Ce criminel endurci n'en était pas un. Ce prétendu traître avait été au contraire un très grand patriote. Les accusations portées contre lui, à l'époque de son procès et au moment de son exécution, n'en paraissent que plus injuste et plus iniques avec le recul du temps.

II. Un procès politique

Le procès contre Nicolas Petkov était politique. Son contre-procès en réhabilitation mené par Tontcho Karaboulkov ne l'est pas moins. La construction de la pièce en deux actes, avant et après son arrestation, cherche à montrer l'inanité de chacune des accusations portées, depuis celle du complot politique jusqu'à celles de la conjuration militaire et de la conspiration étrangère.

BDD-A6656 © 2014 Institutul de Filologie Română „A. Philippide"
Provided by Diacronia.ro for IP 216.73.217.42 (2026-11-16 16:55:17 UTC)

Il n'y aurait jamais eu de complot politique ni d'entreprise ourdie pour s'emparer du pouvoir. Ce fut l'un des arguments de la défense lors du véritable procès. La pièce le rappelle. Devant le tribunal, Nicolas Petkov affirme avec force : « je ne me reconnais pas coupable. Je n'ai jamais mené d'activités subversives dans le but de renverser le pouvoir populaire » (*ibidem* : 50). Il affirme aussi « avoir toujours agi dans le cadre de la légalité » (*ibidem*). Le propos revient comme un leitmotiv tout au long du premier acte. Face au colonel Marco Ivanov qui lui propose d'entreprendre « un véritable coup d'Etat » (*ibidem* : 47), il répond avec indignation :

> je ne vous comprends pas ! Nous agissons tous les jours. Par des moyens légaux […]. Nous avons toujours lutté à visage découvert, dans la légalité […]. Je ne peux pas vous suivre sur cette voie (*ibidem* : 24–25).

Cette conviction, Nicolas Petkov la répète encore devant le député Stéphane Dinev : « je n'ai pas le droit de sortir du cadre de la loi. Nous sommes une opposition autorisée et légale » (*ibidem* : 42). C'est aussi son mot d'ordre ultime aux étudiants venus le soutenir : « rappelez-vous : nous sommes une organisation légale, nous agissons dans le cadre des lois de la République bulgare. Ne l'oubliez-jamais ! » (*ibidem* : 44). La lutte était ouverte, le combat « à visage découvert » (*ibidem* : 24). La « légalité communiste » (*ibidem* : 46) en décida autrement.

La seconde accusation, celle d'avoir voulu prendre la tête d'une conjuration militaire, n'était pas davantage fondée. Au second acte, au commencement de la seconde scène, le président du tribunal interroge Nicolas Petkov sur ses liens avec deux officiers supérieurs, les colonels Marco Ivanov et Boris Guergov. Un autre témoin, Petar Koev, aurait aussi raconté devant la Cour « comment il [Petar Koev] avait établi, sur [les] ordres [de Nicolas Petkov], des liens coupables avec les militaires conspirateurs » (*ibidem* : 52). L'interrogatoire antérieur du colonel Marco Ivanov, lors de la scène précédente, contribue à donner une consistance à cette accusation. L'officier évoque une entrevue qui aurait eu lieu en la présence du colonel Boris Guergov où, affirme-t-il, ils auraient été « même prêts à faire un véritable coup d'État » (*ibidem* : 47). Pour se défendre, Nicolas Petkov avance deux arguments qui seront immédiatement balayés par le président du tribunal : il aurait considéré le colonel Marco Ivanov comme un agent « provocateur » (*ibidem* : 50) ; quant aux autres témoins, Petar Koev, Gotcho Stéfanov, D. Tse Ivanov, cités à charge contre lui pour le même motif, ils auraient été battus, torturés et leurs « aveux spontanés » (*ibidem* : 52) extorqués. « Je rejette cette accusation [de conspiration], qui est contraire à la vérité » (*ibidem* : 51), s'exclame Nicolas Petkov. Le tribunal n'en aura cure.

La dernière charge, l'accusation d'avoir participé à une conspiration étrangère, n'aurait pas été davantage fondée. Nicolas Petkov aurait agi, affirme le procureur Petrinski, « sur instruction de [ses] maîtres d'Outre-Atlantique » (*ibidem* : 61). Il aurait multiplié, commente le narrateur, les « appels à l'intervention étrangère » (*ibidem*). Ces allégations reprennent des déclarations de Guéorgui Dimitrov, telles qu'elles sont exposées parmi les documents en annexe à la pièce. Les activités de Nicolas Petkov auraient été tout entières consacrées « à provoquer [une] intervention

BDD-A6656 © 2014 Institutul de Filologie Română „A. Philippide"
Provided by Diacronia.ro for IP 216.73.217.42 (2026-11-16 16:55:17 UTC)

armée étrangère dans les affaires intérieures bulgares » (*ibidem* : 100). Sur ce point, les propos de Guéorgui Dimitrov ne comportent aucune ambiguïté :

> N[icolas] Petkov et son organisation [le Parti agrarien bulgare] ont été démasqués comme des agents étrangers menaçant la liberté et l'indépendance de notre pays (*ibidem*).

C'est une manière de l'accuser « de crime contre la nation » (*ibidem* : 89). Les amitiés francophones de Nicolas Petkov, qui avait étudié le droit et les sciences politiques à Paris, entre 1910 et 1912, les démarches entreprises en sa faveur pour demander sa grâce par de très nombreuses personnalités françaises, Léon Blum, Édouard Herriot, deux anciens Présidents du Conseil, François Mauriac, un très grand écrivain, Maître Vincent de Moro Gaffieri, un avocat, ancien défenseur de Guéorgui Dimitrov, accusé par les nazis d'avoir été l'un des incendiaires du Reichstag à Berlin, en Allemagne, en 1933, sont rappelées par le narrateur. Ces immixtions pouvaient apparaître comme autant de preuves de cette collusion. Plusieurs interventions réitérées des autorités américaines, à Washington, et anglaises, à Londres, pour exiger un ré-examen du procès furent rejetées le 25 août 1947 par le gouvernement bulgare. Le 18 septembre 1947, Andreï Vychinski, vice-ministre des Affaires Étrangères de l'U.R.S.S. accusait « les États-Unis de préparer la troisième guerre mondiale » (*ibidem* : 97–98). La « Guerre froide » avait commencé. C'est dans ce climat belliqueux que Nicolas Petkov fut jugé.

« L'affaire Petkov » (*ibidem* : 89) était un procès politique. « Nicolas Petkov a été exécuté parce qu'il avait été le leader de l'opposition en Bulgarie » (*ibidem* : 99), explique le journaliste de l'Agence United Press en guise d'introduction à son interview de Guéorgui Dimitrov dans les extraits du livre *Le Procès contre Nicolas Petkov* qui sont cités à la fin de la pièce. En cet entretien, Guéorgui Dimitrov se défend de ce que « Petkov [ait] été condamné à cause de ses idées » (*ibidem*). Les accusations de complot en vue de conquérir le pouvoir, ses liens avec des militaires conspirateurs, ses contacts supposés avec des puissances étrangères, occidentales, étaient autant d'affabulations, inventées de toutes pièces et fondées sur des aveux extorqués par la torture et par la violence. Tous ces chefs d'accusation sont à la fois rappelés et réfutés par le contre-procès qui est instruit de cette fameuse « affaire » par Tontcho Karaboulkov. Le verdict rendu, le 16 août 1947, n'en paraît que plus scandaleux.

III. Un verdict asservi

Le verdict était asservi. Nicolas Petkov le hurle, de toutes ses forces, lors de la sentence :

> vous m'avez condamné à mort sur l'ordre de Moscou ! […] Je ne me tairai pas. Je proclame à la face du monde que ma condamnation à mort vous a été demandée par Staline. C'est Staline qui demande ma tête (*ibidem* : 63).

Le contre-procès en réhabilitation se poursuit. Cet « assassinat [était] légal » (*ibidem* : 94), le jugement arbitraire, la peine excessive et l'exécution révoltante.

Le jugement prononcé était totalement arbitraire. La réhabilitation morale, politique et civique de Nicolas Petkov en a été la preuve historique. Dans la pièce de

BDD-A6656 © 2014 Institutul de Filologie Română „A. Philippide"
Provided by Diacronia.ro for IP 216.73.217.42 (2026-11-16 16:55:17 UTC)

Tontcho Karaboulkov, le narrateur qui intervient à plusieurs moments précise de manière abrupte que « le Tribunal n'[était] pas là pour établir la vérité mais pour prononcer une sentence » (*ibidem* : 46). Le procès est seulement à charge. Nicolas Petkov ne dispose de l'aide d'aucun défenseur. Les deux procureurs, Petrinski et Minkovski, s'acharnent contre lui. Ses dénégations, ses réponses n'ont aucune importance. « Dans ce procès », commente le président du Tribunal avec ironie, « tout est contre vous. Je devrais ajouter : tout le monde est contre vous […]. Les faits sont contre vous ! » (*ibidem* : 51). Il ne s'agit pas de les apprécier et moins encore de les peser, d'examiner des preuves ou de vérifier des allégations. C'est un « procès », Nicolas Petkov en fait la constatation amère, « où on n'a pas le droit de se défendre et où vos avocats ne peuvent pas faire leur travail » (*ibidem* : 57). En contrepoint, les déclarations de Guéorgui Dimitrov rapportées dans *Le Procès contre Nicolas Petkov* sont à comprendre par antiphrase, en particulier lorsqu'il prétend rapporter les dires du défenseur de Nicolas Petkov, maître Dimitrie Iliev qui par la voie de la presse a déclaré au nom de toute la défense que

> ni de la part de Petkov lui-même ni de la part des autres collègues de la défense, n'a soulevé la question que d'autres défenseurs soient admis et qu'ils seraient empêchés de prendre part au procès. Les défenseurs [auraient joui] d'une pleine liberté (*ibidem* : 100).

En 1945, cinq avocats bulgares auraient été commis à la défense de Nicolas Petkov. Dans sa pièce, Tontcho Karaboulkov n'en fait intervenir aucun. Le procédé accentue encore plus le caractère arbitraire de la sentence rendue.

Le châtiment, la peine prononcée, à savoir « la mort » (*ibidem* : 62), est sans appel. Nicolas Petkov en est convaincu. En sa cellule, au gardien Sotirov qui semble s'être pris de sympathie pour le prisonnier et qui croit que « peut-être […] tout n'est pas encore perdu » (*ibidem* : 63), qu'un recours devant la Cour suprême de Bulgarie permettrait de casser et d'annuler le jugement, Nicolas Petkov, lucide, répond : « La Cour de Cassation ? Une Comédie ! Il ne faut pas se leurrer, tout est fini maintenant. La Cour de cassation ne représente rien » (*ibidem*). Sa mort politique ne suffisait pas. Il fallait sa mort physique, son élimination totale. Quand ses bourreaux, le Chef et le Sous-chef, pénètrent dans sa cellule, il reconnaît qu'il n'avait plus rien à dire. « Vous avez raison », leur explique-t-il même, « j'ai joué, j'ai perdu. Terminé » (*ibidem* : 66). Il ignore encore, cependant, que son supplice comportera plusieurs étapes. En ce premier temps, le chef de ces bourreaux tente de le convaincre de signer une déclaration où il reconnaîtrait qu'il s'était trompé. À l'exemple de Nicolaï Boukharine[6] et de Grégori Zinoviev[7], ces « traîtres des grandes purges » (*ibidem* : 68) lors des procès de Moscou[8], en Union Soviétique, il doit signer « des aveux » (*ibidem* : 68). Il lui faut « savoir mourir en reconnaissant ses torts » (*ibidem*). Nicolas Petkov s'y refuse. Il est battu, assommé. Le chef des bourreaux s'empare alors de sa main inerte et signe à sa place. Quant il revient à lui, Nicolas Petkov

[6] Nicolaï Boukharine (1888–1938), intellectuel révolutionnaire russe et homme politique soviétique, évincé du pouvoir en 1928, arrêté le 27 févier 1927, exécuté le 15 mars 1938.

[7] Grégori Zinoviev (1883–1936), révolutionnaire bolchevique, membre du bureau politique du Parti communiste de l'Union soviétique, arrêté en décembre 1934, condamné à mort et exécuté aussitôt après le 25 août 1936.

[8] Les « procès de Moscou » désignent les procès organisés par Joseph Staline entre 1936 et 1938 pour éliminer les vétérans de la Révolution d'Octobre 1917 en Russie.

BDD-A6656 © 2014 Institutul de Filologie Română „A. Philippide"
Provided by Diacronia.ro for IP 216.73.217.42 (2026-11-16 16:55:17 UTC)

murmure avec difficulté : « je ne signerai pas » (*ibidem* : 69), tandis que la lumière s'éteint et que l'on entend, au loin, des coups de marteau, les préparatifs du supplice proprement dit.

L'exécution est brutale. On n'en est pas vraiment témoin dans la pièce. La scène est plongée dans le noir, précise une didascalie. On entend au loin une musique populaire, lancinante et triste, puis des bruits de marteau, des pas précipités, des « ordres brefs et impératifs » (*ibidem* : 70). Ainsi que le mentionne Tontcho Karaboulkov en annexe, en un bref rappel chronologique intitulé *Vie et combat de Nicolas Petkov* (*ibidem* : 72), on ne sait pas exactement comment Nicolas Petkov est mort. Dans la pièce, une autre didascalie décrit comment le drame s'achève :

> tout à coup, crue et violente la lumière diffusée par plusieurs projecteurs revient sur la scène. Des projecteurs sont également braqués sur la gauche où se profile la potence avec le cadavre de Nicolas Petkov pendu à [une] corde (*ibidem* : 71).

La musique s'arrête. Le narrateur parle. C'est une sorte d'oraison funèbre, très brève : « Nicolas Petkov est mort en clamant son innocence. Il est mort, comme il a vécu : droit, sans faiblesse, ne faisant aucune concession… ! » (*ibidem* : 71). On entend à nouveau la voix de Nicolas Petkov, répétant son ultime déclaration devant le tribunal, au jour de sa condamnation. Il aurait tenu « jusqu'au bout le rôle qu'[il s'était] fixé » (*ibidem* : 59) : clamer la vérité, continuer à être un exemple. Il n'a « jamais comploté, toujours agi dans la légalité, jamais comploté, toujours agi dans la légalité… » (*ibidem* : 71). Il aurait su « mourir comme il faut » (*ibidem* : 40). Telle est la thèse que Tontcho Karaboulkov tente de défendre jusqu'au bout de ce drame tragique.

C'est « par des juges asservis » (*ibidem* : 95), serviles, inféodés à leurs « maîtres soviétiques » (*ibidem* : 62), que Nicolas Petkov est condamné à mort, à Sofia, dans *Nicolas Petkov doit mourir à l'aube*, par une juridiction d'exception, la sixième chambre criminelle de Sofia. Nicolas Petkov le hurle devant ses juges, devant un « Tribunal [réuni] au grand complet » (*ibidem* : 46). Le verdict rendu, inique, était purement politique. La peine prononcée, capitale, avait été exigée par le « gouvernement bulgare qui voulait son procès, qui voulait son condamné » (*ibidem* : 92). L'exécution brutale, fut un « attentat légal » (*ibidem* : 95). La pièce de Tontcho Karaboulkov se contente seulement de résumer ces faits.

Conclusion

L'affaire Petkov aurait été « l'un des plus grands procès politiques du début de la Guerre froide » (*ibidem* : 3), dit Tontcho Karaboulkov dans son introduction à sa pièce, *Nicolas Petkov doit mourir à l'aube*. Ce fut un « procès-farce » (*ibidem*), un « assassinat légal » (*ibidem* : 94), qui ne faisait qu'annoncer d'autres procès en Bulgarie et ailleurs. En la brève chronologie des événements qui suit le texte du drame, il est ainsi fait allusion à l'arrestation de Iuliu Maniu[9], président du Parti national paysan et ancien Premier ministre, le 14 juillet 1947, à Bucarest, en Roumanie et à l'ouverture de son procès, le 13 août 1947. D'autres procès eurent

[9] Iuliu Maniu (1873–1953), homme politique roumain, premier ministre du Royaume de Roumanie à trois reprises, président du Parti national paysan, arrêté le 13 août 1947, décédé en prison le 05 août 1953.

BDD-A6656 © 2014 Institutul de Filologie Română „A. Philippide"
Provided by Diacronia.ro for IP 216.73.217.42 (2026-11-16 16:55:17 UTC)

lieu en 1948 aussi, avec les arrestations, puis les exécutions de Lucreţiu Păstrăşcanu[10] en Roumanie, de Wladislaw Gomulka[11] en Pologne, de Kotchi Dodze[12] en Albanie. En 1949, ce furent les procès de László Rajk[13] en Hongrie et de Traitcho Kostov[14] en Bulgarie. En 1952, ce fut l'affaire Slansky[15], racontée en 1968 par Lise et Artur London[16], dans *L'Aveu*[17], en français, et portée au cinéma en 1970 par Costa-Gavras[18]. Chaque fois, ces « procès staliniens » se sont déroulés selon un même scénario général qui avait été décrit dès 1941, en anglais, en Grande-Bretagne, par Arthur Koestler dans *Darkness at noon* (*Le Zéro et l'infini*) (1941), un roman qui avait été inspiré par les procès de Moscou, entre 1936 et 1938, au temps de la Grande Terreur stalinienne en Union Soviétique. *Nicolas Petkov doit mourir à l'aube* s'y réfère. Dans ce procès « stalinien », truqué, Tontcho Karaboulkov montre comment des « juges asservis » (Karaboulkov 2008 : 95) ont transformé un individu intègre, irréprochable, en un accusé entièrement coupable, en un criminel très dangereux et un traître absolu à sa patrie. Ces accusations étaient infondées, le complot politique imaginaire, la conjuration militaire inventée et la conspiration étrangère invoquée une pure affabulation. « Personne, en Bulgarie, n'[avait] pu croire sérieusement à la culpabilité de Petkov » (*ibidem* : 20), commente l'auteur. Le verdict, arbitraire, la condamnation à la peine capitale et l'exécution, par pendaison, le 23 septembre 2013, en une aube tragique, ajoutent à l'horreur. À travers la reconstitution de ce procès intenté à charge contre Nicolas Petkov, Tontcho Karaboulkov instruit un autre contre-procès en réhabilitation, au théâtre, en langue française. Ce faisant, il s'inscrit en une très longue suite de dénonciations littéraires, en français, des procès staliniens, une tradition qui a été inaugurée dès 1929 par Panaït Istrati, Victor Serge

[10] Lucreţiu Păstrăşcanu (1900–1954), homme politique roumain, arrêté le 28 avril 1948, maintenu en détention jusqu'en 1954, condamné à mort le 14 avril 1954 et exécuté dans la nuit du 16 au 17 avril 1954, réhabilité en 1968.

[11] Wladislaw Gomulka (1905–1982), homme d'État polonais, secrétaire général du Parti ouvrier unifié polonais, arrêté en 1951 pour «déviationnisme et nationalisme », libéré en 1954, réhabilité en 1956, premier secrétaire du comité central de 1956 à 1970.

[12] Kotchi Dodze, ancien vice-président du conseil des ministres du gouvernement albanais, arrêté en mai 1949, exécuté le 15 juin 1949.

[13] László Rajk (1909–1949), homme politique hongrois, ministre de l'intérieur de la République de Hongrie en 1946 puis ministre des affaires étrangères en 1948, arrêté le 30 mai 1949, condamné à mort et pendu le 15 octobre 1949.

[14] Traitcho Kostov (1897–1949), homme politique bulgare, Président du conseil des ministres de Bulgarie, arrêté le 20 juin 1949, condamné à mort et exécuté le 16 décembre 1949.

[15] Rudolf Slánský (1901–1952), militant et homme politique tchécoslovaque, secrétaire général du Parti communiste tchécoslovaque de 1945 à 1951, arrêté en novembre 1951 et exécuté le 03 décembre 1952. Réhabilité en 1968.

[16] Arthur London (1915–1986), personnalité politique communiste tchèque, réfugié en France en 1937, entre dans la résistance française dès 1940, est déporté au camp de concentration de Mauthausen en Allemagne de 1942 à 1945, devient vice-ministre des Affaires étrangères de Tchécoslovaquie en 1949, est arrêté en 1951 et devient l'un des quatorze accusés du procès de Prague ou Procès Slánský (du nom du principal accusé, Rudolf Slánský) en 1952. Libéré et réhabilité en 1956, puis installé en France à partir de 1963. Son épouse française, Lise London (1916 - 2012), née Élizabeth Ricol, avait été une militante communiste, très engagée dans la guerre d'Espagne en raison de ses origines espagnoles, et également dans la résistance française. Déportée au camp de concentration de Ravensbrück de 1942 à 1945, Lise London était aussi la belle-sœur de Raymond Guyot (1903-1986), député et sénateur, membre du bureau politique du parti communiste français de 1945 à 1972.

[17] London, Lise et Artur: *L'Aveu*, Paris, Gallimard, 1968.

[18] Konstantínos Gavrás, dit Costa-Gavras, né en 1933, réalisateur de cinéma grec et français.

BDD-A6656 © 2014 Institutul de Filologie Română „A. Philippide"
Provided by Diacronia.ro for IP 216.73.217.42 (2026-11-16 16:55:17 UTC)

et Boris Souvarine dans *Vers l'autre flamme*[19], puis reprise en 1938, toujours en français, par Ante Ciliga dans *Au pays du grand mensonge* (l'Union soviétique) (Ciliga 1938)[20], et prolongée en 1968, encore en français, par les témoignages de Lise et Artur London dans *L'Aveu*. Le drame de Tontcho Karaboulkov s'insère dans cette littérature protestataire, au nom de convictions très différentes certes. Mais c'est peut-être un même témoignage qui est porté, un même combat moral, identique et politique, qui se poursuit contre un même déni de justice.

Bibliographie

Ciliga 1938 : Ante Ciliga, *Au pays du grand mensonge*, Paris, Gallimard.

*** *Dictatures à l'Est*, in *Le Monde* (28 août 1947), site du Centre Virtuel de Connaissance sur l'Europe du Grand-Duché de Luxembourg : http://www.cvce.eu/content/publication/2003/3/17/5c940b6c-95a4-464e-85a7-559c5397d693/publishable_fr.pdf.

Karaboulkov 2008 : Karaboulkov Tontcho, *Nicolas Petkov doit mourir à l'aube*, Paris, Le Monde de demain.

Koestler 1941 : Arthur Koestler, *Darkness at Noon,* London, Macmillan (traduction française: *Le Zéro et l'infini,* Paris, Calman-Lévy, 1945).

*** *Le procès Nicolas D. Petkov* [Procès-verbaux séances judiciaires (5–15 Aout 1947)]. Sofia (Bulgarie), Editions du Ministère de l'Information et des Arts, 1947.

Moussakova 1999 : Svetla Moussakova, *Le Débat interdit ? Le cas des élites bulgares non-communistes*, in Élisabeth Du Réau (éd.), *Europe des Élites ? Europe des peuples ? La construction de l'espace européen 1945–1960* (Actes du colloque, Paris, 3–4 mai 1996), Paris, Presses de La Sorbonne, p. 146.

Istrati 1929 : Panaït Istrati, Victor Serge et Boris Souvarine, *Vers l'autre flamme*, Paris, Rieder.

A Stalinist Trial in Bulgaria, staged in French: *Nicolas Petkov must die at Dawn* (2008) by Tontcho Karaboulkov

The case Petkov was "one of the biggest political trials of the early Cold War", says Tontcho Karaboulkov, a Bulgarian author in his introduction to the play, *Nicolas Petkov Must Die at Dawn*, written in French and published in France, in 2008. This work describes what would have been the last days and the last hours of Nicolas Petkov, a Bulgarian politician, former member of the coalition of the "Fatherland Front" between 1944 and 1946. He was arrested on June 5, 1947, sentenced to death on August 16, 1947 and executed on September 23, 1947. The reported events are tragic. The intention is hagiographic. The trial was "prefab". It was a "comedy", a "fake trial", a "political assassination". Thus, Tontcho Karaboulkov builds an anti-trial to rehabilitate the memory of Nicolas Petkov. How does he describe the nature of the fake "Stalinist show trial"? How does he rebuild the portrait of an individual who is victim of unjustified accusations and an unjust verdict?

[19] Panaït Istrati (1884-1935), journaliste et écrivain roumain de langue française. Victor Serge (1890-1947), de son vrai nom Viktor Lvovitch Kibaltchitch, journaliste et écrivain né en Belgique, d'origine russe et d'expression française. Boris Souvarine (1895-1984), de son vrai nom Boris Lifschitz, journaliste, historien et essayiste d'origine ukrainienne, membre fondateur du Parti communiste français en 1921 (dont il est exclu en 1924) et adversaire acharné du stalinisme.

[20] Voir aussi *Dix ans au pays du mensonge déconcertant*, Paris, Champ Libre, 1977. Ante ou Anton Ciliga (1898-1992), historien, écrivain et journaliste d'origine croate et de nationalité italienne, membre du Parti communiste yougoslave dès 1920, expulsé de Yougoslavie en 1925, réfugié à Moscou, en Russie, en 1926, arrêté et emprisonné à Leningrad en 1930, jugé sans avoir été entendu et incarcéré de 1930 à 1933 dans l'Oural à Verkhneouralsk, déporté à Ienisseïsk, en Sibérie, en 1933, et expulsé d'U.R.S.S. en décembre 1935 en raison de sa nationalité italienne.

BDD-A6656 © 2014 Institutul de Filologie Română „A. Philippide"
Provided by Diacronia.ro for IP 216.73.217.42 (2026-11-16 16:55:17 UTC)